

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVILLEDIEU

Compte rendu de la séance du Mardi 1^{er} avril 2008 de 20h30

L'an deux mille huit et le mardi premier avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en Mairie, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Gérard SAUCLES, Maire.
Mme. Juliette IMBERT est nommée Secrétaire de séance.

17 Présents : AUZAS Françoise AUZAS Xavier BORDIER Eric CHAMPANHET Bruno
 CHARRE Cyril GADAIX Gérard GINESTE Paul IMBERT Juliette
 JULIEN Armelle LEPINE Madeleine PAGES Patrice PASTRE Colette
 PASTRE Michel RIFFARD Fabrice SAUCLES Gérard TALLON Jean
 VERNET Odette

2 Absents excusés : POT Laurent ayant donné pouvoir à TALLON Jean
 ROUHANI Denis ayant donné pouvoir à SAUCLES Gérard

Délibération n°11 :

CONSTITUTION de 11 COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, Gérard SAUCLES, Président de droit de toutes les commissions communales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de constituer les 11 groupes de travail ci-après, à 15 voix Pour et 4 Abstentions (BORDIER, CHAMPAHNET B., PASTRE M., LEPINE) pour toutes les commissions excepté, la commission des Finances adoptée à 15 voix Pour, 1 voix Contre (BORDIER) et 3 Abstentions (CHAMPAHNET, PASTRE M., LEPINE) :

| <u>Appellations</u> | <u>Membres</u> : | | | | |
|--|--|------------------|------------------|-----------------|-----------|
| FINANCES | SAUCLES | AUZAS | GINESTE | PAGES | IMBERT |
| URBANISME | SAUCLES | TALLON | PAGES | RIFFARD | PASTRE C. |
| ACCESSIBILITE | GINESTE | VERNET | | | |
| ENVIRONNEMENT et PATRIMOINE | SAUCLES | TALLON | PASTRE C. | RIFFARD | POT |
| COMMISSION d'APPEL d'OFFRES | Président : SAUCLES 3 Titulaires : GINESTE TALLON RIFFARD 3 Suppléants : AUZAS F. PAGES GADAIX | | | | |
| TRAVAUX et GROSSES REPARATIONS | SAUCLES | TALLON | RIFFARD | GADAIX | |
| ENTRETIEN des EQUIPEMENTS | GADAIX | ROUHANI | AUZAS X. | | |
| VIE SCOLAIRE | AUZAS F | VERNET | CHARRE | | |
| COMMUNICATION, INFORMATION, PROMOTION | SAUCLES | PAGES | JULIEN | POT | |
| CULTURE, CEREMONIES, FETES, RURALITE | PASTRE C. | VERNET JULIEN | GADAIX CHARRE | POT AUZAS X. | |
| ACTIVITES AGRICOLES, ECONOMIQUES, COMMERCIALES, ARTISANALES et TOURISTIQUES | PAGES | JULIEN | ROUHANI | | |

M. BORDIER regrette que les 4 élus de l'opposition ne soient intégrés à aucune des Commissions. M. le Maire précise que ces groupes de travail seront ouverts à des personnes non élues par la mise en place de Commissions extra-municipales. Les 4 élus de l'opposition pourront également être intégrés à certaines commissions, dans les mois à venir, en fonction de leur volonté de coopérer. Le Maire informe également l'assemblée que d'autres Commissions seront créées ultérieurement.

Délibération n°12 :

**DESIGNATION des DELEGUES
aux STRUCTURES INTERCOMMUNALES et
aux ORGANISMES auxquels la COMMUNE ADHERE**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide à 15 voix Pour et 4 Abstentions de désigner les délégués suivants :

| <u>Appellations</u> | <u>Membres :</u> | <i>INTERCOMMUNALITE :</i> | | |
|--|---|---------------------------|----------------------|--|
| COMMUNAUTE de COMMUNES BERG et COIRON | 3 Titulaires : SAUCLES 3 Suppléants : GINESTE | PAGES AUZAS F. | PASTRE C. RIFFARD | |
| SIVOM OLIVIER DE SERRES | 2 Titulaires : SAUCLES 2 Suppléants : AUZAS F. | GINESTE AUZAS X. | | |
| S.I.V.U. | 1 Titulaire : JULIEN 1 Suppléant : POT | | | |
| <i>ORGANISMES DIVERS :</i> | | | | |
| A.P.A.T.P.H. (Handicapés) | 1 Titulaire : GINESTE | | | |
| FOYER LOGEMENT « JEAN HELENE » IMBERT | 3 Titulaires : PASTRE C. VERNET 3 Suppléants : AUZAS F GADAIX JULIEN | | | |
| MISSION LOCALE d'insertion des jeunes | 1 Titulaire : PASTRE C. 1 Suppléant : AUZAS F. | | | |

Délibération n°13 :

INDEMNITES de FONCTIONS du MAIRE et des 4 ADJOINTS

Vu le Procès-Verbal en date du 21 mars 2008 de la séance d'installation du nouveau Conseil Municipal consécutivement aux élections municipales des 9 et 16 mars 2008,

Vu l'Arrêté du Maire n°2001-030 du 25 mars 2008 donnant délégation de fonctions et de signatures aux 4 adjoints,

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, pour la durée du mandat qui lui a été confié, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux pour une population comprise entre 1000 et 3499 habitants, aux taux suivants :

- Maire, taux en pourcentage de l'indice brut 1015, fixé par la loi du 5 avril 2000 conformément au barème figurant à l'article L 2123-23-1 du CGCT :

. M. Le Maire, **Gérard SAUCLES**, 43% de l'indice brut 1015,

- Adjoints, par vote de chaque adjoint, taux en pourcentage de l'indice brut 1015, conformément au barème figurant à l'article L 2123-24 du CGCT :

. Mme. le 1^{er} Adjoint, **Françoise AUZAS**, 16.50 % de l'indice brut 1015,
. M. le 2^{ème} Adjoint, **Paul GINESTE**, 16.50 % de l'indice brut 1015,
. M. le 3^{ème} Adjoint, **Jean TALLON**, 16.50 % de l'indice brut 1015,
. M. le 4^{ème} Adjoint, **Patrice PAGES**, 16.50 % de l'indice brut 1015,

Ces indemnités seront payées mensuellement, les crédits nécessaires et les charges s'y rapportant seront inscrits au titre des dépenses obligatoires à chaque budget annuel de la commune et suivront automatiquement l'évolution du point indiciaire de la fonction publique.

Délibération n°14 :

CONSTITUTION du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Vu le Procès-Verbal en date du 21 mars 2008 de la séance d'installation du nouveau Conseil Municipal consécutivement aux élections municipales des 9 et 16 mars 2008,

En application du Code de l'action sociale, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, Président de droit du C.C.A.S et, après en avoir délibéré, décide à 15 voix Pour et 4 Abstentions (BORDIER, CHAMPANHET, LEPINE, PASTRE) de désigner :

- 5 Membres du Conseil Municipal :

| | | | | |
|----------------|---------------|---------------|--------------|--------------|
| PASTRE Colette | VERNET Odette | GADAIX Gérard | CHARRE Cyril | AUZAS Xavier |
|----------------|---------------|---------------|--------------|--------------|

- 5 Membres extérieurs au Conseil Municipal :

| | | | | |
|---------------------|----------------|--|---------------|------------------|
| GANDON Marie-Hélène | LAURENT Michel | PONTON M.Christine représentant l'UDAF | MATHON Gisèle | SABATIER Jeanine |
|---------------------|----------------|--|---------------|------------------|

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- **M. le Maire propose au Conseil de reporter le point n°5 de l'ordre du jour à une prochaine séance du Conseil Municipal afin de pouvoir bénéficier d'informations supplémentaires avant la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, justifiée initialement par un départ à la retraite. En effet, un deuxième départ à la retraite ayant été annoncé pour le 1^{er} juillet 2008, il convient de réorganiser le service concerné ; cette réorganisation sera aussi mise à profit pour mettre fin à la mise à disposition de personnel à la Communauté de Communes Berg et Coiron.**
- **M. le Maire informe que la Commission des finances se réunira le jeudi 3 avril 2008 à 20 h30 et le mercredi 9 avril 2008 à 20 h30 pour l'étude des comptes administratifs 2007 et les budgets primitifs 2008 qui seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal programmée pour le mardi 15 avril prochain à 20 h 30.**

La présente séance est ainsi levée à 21 heures 10.

Fait et affiché à Lavilledieu, le 4 avril 2008
Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

Le Maire,
Gérard SAUCLES